

L'AFIF SSR/PAG 11 ans d'existence et nous avons toujours besoin de vous pour nous soutenir dans nos différentes actions.

Vous nous avez déjà accordé votre confiance, continuez à le faire en 2022 afin que votre générosité et notre ténacité réunies soient encore récompensées par de belles réalisations et que notre réseau d'entraide grandisse...

Merci d'avance !



Vous pouvez adhérer ou faire un don à l'AFIF SSR/PAG en complétant un bulletin par personne seule ou par couple et de nous le renvoyer accompagné de votre chèque à l'ordre de l'AFIFSSR/PAG au responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Mme Claudie Samuel

AFIF SSR/PAG

1217 Chemin de Saint Sylvestre - 30390 DOMAZAN

Adhésions et dons possibles par CB avec envoi automatique du rescrit fiscal sur www.helloasso.com

O M. O Mme Nom :Prénom :

Et son (sa) conjoint(e) : O M. O Mme Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :Pays :

Téléphone fixe:Téléphone portable :

En majuscule : email : e-mail du conjoint(e) :

Comment avez-vous connu l'association ?

Nous sommes O Parents O Fratrie O Grands-parents O Famille O Amis O Professionnel de santé O Autre

De (nom, prénom et date de naissance du patient porteur du syndrome Silver Russell ou né Petit pour l'Age Gestationnel) : Nom : Prénom : Né(e) le :

O Nous souhaitons adhérer à l'AFIF SSR/PAG. (Montant minimum de 10 € pour une adhésion annuelle pour une personne et de 11 € pour une adhésion annuelle pour un couple, valable jusqu'au 31/12/2022) :€

O Nous faisons un don à l'AFIF SSR/PAG et joignons un chèque libellé à l'ordre de « AFIF SSR/PAG » de€

ORIENTATION DU DON :

Don non affecté

Don pour la recherche médicale sur le SSR. L'AFIF soutient l'Association de Recherche en Pédiatrie et en Endocrinologie (ARPE) pour laquelle travaille notamment le Pr Netchine. Les dons versés à l'ARPE iront exclusivement à la recherche clinique et fondamentale sur le syndrome de Silver Russell, en accord avec le Pr Netchine.

Don pour les projets (par ex., brochures, information des parents)

Don pour convention

L'AFIF SSR/PAG est une association reconnue d'intérêt général. Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Particulier : Vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Entreprise : L'ensemble des versements à AFIF Syndrome de Silver Russell/PAG permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du Montant de ces versements, pris dans la limite de 5 / 1000 du C.A. H.T. de l'entreprise. Au-delà de 5 / 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.

Merci de nous renvoyer un reçu fiscal correspondant

Pour les parents, grands-parents, souhaitez-vous un accès à notre [Forum des familles sous Gmail](#) ? OUI NON

Pour les personnes détenant l'autorité parentale :

Autorisation de diffusion d'images (à remplir par le responsable légal si l'enfant est mineur) :

Je soussigné(e),,

responsable légal de l'enfant.....

autorise n'autorise pas

l'AFIF à publier des photos de mon enfant sur internet sur le site de l'association dans un but d'information.

Date :/...../.....

Signature :

MERCI DE VOTRE ADHESION ET DE VOTRE SOUTIEN.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modifications et de rectifications des données vous concernant. Ces informations sont réservées à l'usage exclusif de AFIF Syndrome de Silver Russell/PAG

Mail de contact : Contact@silver-russell.fr / Site internet : www.silver-russell.fr